

Initiatives ministérielles

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés qui sont contre voudraient-ils se lever?

Et moins de quinze députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme moins de quinze députés se sont levés, conformément au paragraphe 26(1), la motion est adoptée d'office.

(La motion est adoptée.)

M. Cole: Monsieur le Président, je disais donc que ce projet de loi permet de donner au CRTC des instructions quant aux questions de politique générale en vue d'appuyer et de rehausser les principes exposés dans la politique canadienne de télécommunication. En outre, le projet de loi confère aussi au gouverneur en conseil le pouvoir d'examiner, de modifier ou d'annuler les décisions du CRTC, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Il va sauvegarder la participation canadienne dans l'un des plus importants secteurs industriels du Canada.

Enfin, il prévoit l'établissement de normes techniques pour les installations de télécommunication et exige que le CRTC applique de telles normes. Je tiens seulement à dire que le projet de loi C-62 est une mesure importante qui bénéficie d'un appui réel et considérable tant parmi les intervenants de l'industrie que parmi les consommateurs. Il a des répercussions sur la compétitivité de nos entreprises et de nos secteurs industriels de même que sur la création d'emplois et sur le renouveau économique. J'exhorte tous les députés à y réfléchir très sérieusement.

Pendant que j'y suis, je veux proposer:

Que la Chambre passe maintenant au vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est conforme au Règlement.

• (1745)

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, c'est toujours avec plaisir que je prends la parole au nom des électeurs de la circonscription de Sudbury pour débattre et examiner un projet de loi au nom de tous les Canadiens.

Le projet de loi C-62 est une mesure importante. Une nouvelle loi sur les télécommunications est absolument essentielle et le besoin s'en fait sentir depuis quelque temps déjà. Il est aussi extrêmement important que ce projet de loi soit le bon, car on a mis beaucoup de temps à le présenter. Nous ne voulons certes pas qu'il soit traité à la légère et qu'on le fasse adopter coûte que coûte, même s'il n'est pas pertinent.

À l'aube du XXI^e siècle, les Canadiens se trouvent dans un monde plus que jamais en mutation. Le Canada doit être compétitif à l'échelle mondiale et ne sera prospère que si nous comprenons et exploitons les changements en cours.

La croissance rapide du commerce extérieur et des mouvements de capitaux a créé un monde dit sans frontières et le Canada doit trouver le moyen d'être un gagnant au sein de cette nouvelle économie mondiale. C'est pourquoi nous, de ce côté-ci de la Chambre, allons insister pour réaliser au Canada des réformes qui rendront notre pays plus fort, plus uni et plus compétitif dans le monde entier.

Les mutations de l'économie mondiale ne sont nulle part plus évidentes à l'heure actuelle que dans l'industrie des télécommunications. Des réseaux et des intervenants internationaux sont en train de modifier le monde des télécommunications et de renforcer la notion de village global. En fait, si les communications ont créé le village global, les télécommunications sont en train de resserrer les frontières de ce village global.

Non seulement toutes les structures du secteur sont-elles en pleine mutation, mais les télécommunications jouent beaucoup de nouveaux rôles. Grâce à une nouvelle technologie, à de nouvelles applications et à de nouveaux services, qu'il s'agisse des télécopieurs, des guichets de banque automatisés, des services téléphoniques sans frais ou des réseaux informatiques, les particuliers et les entreprises ont de plus en plus recours aux télécommunications. Les petites, les moyennes et les grandes entreprises utilisent les télécommunications pour relier leurs bureaux, atteindre les clients, effectuer chaque jour et instantanément des transactions internationales portant sur des millions de dollars.

Bref, l'époque où les télécommunications se résument aux simples appels téléphoniques est révolue. Les télécommunications représentent un atout majeur pour la compétitivité du Canada et sont aujourd'hui un lien unificateur entre les Canadiens des quatre coins du pays.

Les télécommunications constituent un outil essentiel pour l'établissement de liens économiques et sociaux vitaux, pour l'union des forces industrielles, sociales, pédagogiques et culturelles dans un réseau de communi-